



Assemblée

Distr. générale
3 juin 2005
Français
Original: anglais

Onzième session
Kingston (Jamaïque)
15-26 août 2005

Élection aux fins de pourvoir un siège vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions énoncées à la section 9 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée est invitée à prendre acte de la démission de Bernd Kreimer (Allemagne), membre de la Commission des finances, prenant effet en février 2005. M. Kreimer a été élu membre de la Commission des finances en juillet 2001 pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2002.
2. Au paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il est stipulé qu'en cas de décès, d'empêchement ou de démission d'un membre de la Commission des finances avant l'expiration de son mandat, l'Assemblée élit pour achever le terme du mandat un membre appartenant à la même région géographique ou au même groupe d'États.
3. Conformément aux dispositions de la section 9 de l'Accord, la Commission des finances est composée de 15 membres ayant les qualifications voulues en matière financière. Les membres de la Commission sont élus par l'Assemblée.
4. Dans une note verbale datée du 2 mars 2005, l'ambassade d'Allemagne à Kingston a informé le secrétariat de l'Autorité de la candidature d'Alexander Stedtfeld, Directeur adjoint de la Division du budget du Ministère fédéral de l'économie et du travail, pour pourvoir le siège vacant à la Commission des finances. On trouvera la notice biographique¹ de M. Stedtfeld en annexe au présent document.

¹ Reproduite telle qu'elle a été reçue, dans la langue dans laquelle a été présentée.



Annexe

Alexander Stedtfeld (Allemagne)
